

#1

NOVEMBRE 2017

Bulletin d'information de la Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée

CODECOM avenir



SCOLAIRE | P.7

Construction de l'école des Monthairons



Participation de la codecom
à la carte de transport

VÉLOROUTE - VOIE VERTE
Votre futur équipement meusien
à rayonnement international
Détail en page 10

 www.valdemeusevoiesacree.com
 [meusevoiesacree.tourisme](https://www.facebook.com/meusevoiesacree.tourisme)





3

CULTURE



4-5

BUDGET 2017



6-7

ENFANCE
SCOLAIRE

8

VOIRIE
PATRIMOINE

9

HYDRAULIQUE



10

ATTRACTIVITÉ



11-12

HABITAT

Édito du Président

Il y a 9 mois fusionnaient nos deux anciennes communautés de communes, impliquant de nombreux défis organisationnels en vue d'une coordination totale de la structure créée, qu'ils soient en termes d'harmonisation des tarifs et des nouvelles compétences, ou encore de gestion du personnel et des services.



Si l'année 2017 revêt un caractère transitionnel en cela qu'une coordination complète des deux territoires nécessitera encore du temps, des décisions politiques ont d'ores et déjà été prises. Parmi elles figurent le **transfert de la compétence « scolaire » à compter du 1^{er} juillet 2017** ou encore la réalisation d'un diagnostic technique précis de l'ensemble des voiries et des ponts en vue d'aider les élus dans leur choix d'en accepter ou non le transfert au 31 décembre et, cas échéant, d'en définir les conditions financières.

La question des transferts de compétences est loin d'être entérinée puisque l'État, dans un **contexte de baisse des dotations** aux collectivités, en conditionne de plus en plus l'attribution à une intégration toujours plus élevée: c'est donc un équilibre à trouver entre une communauté plus forte avec des marges financières et des communes qui souhaitent encore mener leurs propres projets.

La loi NOTRÉ a renforcé la compétence « économie - tourisme » des communautés; ainsi nous avons décidé la réalisation du projet **« véloroute - voie verte » le long de la Meuse** qui s'inscrit dans le cadre d'un équipement meusien, régional voire international. Il s'agit d'un projet structurant, à partir duquel nous pourrions irriguer de promeneurs, l'ensemble de notre territoire et **valoriser ainsi notre patrimoine.** Un groupe de travail est aujourd'hui dédié à ce dossier conséquent, en vue d'une validation par les élus et d'une sollicitation des financeurs début 2018.

Outre les problématiques de transfert, l'un de nos enjeux consiste également à **définir le contenu de la compétence « cohésion sociale »**, notamment en ce qui concerne la définition des associations dites d'intérêt communautaire qui recevront un soutien financier.

Ce bulletin fait également état des **dernières informations concernant les NAP** (Nouvelles Activités Périscolaires) et les divers projets en cours en matière de voirie, en plus d'une présentation succincte du budget de la collectivité.

Bonne lecture à tous,

Le Président Serge NAHANT

CODECOM AVENIR N°1

Directeur de la publication: Serge NAHANT
Réalisation: Codecom Val de Meuse - Voie Sacrée
Création et mise en page: Isabelle Bomey / isabomey.tumblr.com
Impression: Imprimerie Lefevre Graphic (55)
Crédit photos: Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée - Pxhere - Fotolia.
Tirage: 4000 exemplaires - novembre 2017
Codecom Val de Meuse - Voie Sacrée:
 43 Rue du Rattentout - 55320 Dieue-sur-Meuse
 T. 03 29 85 73 90



www.valdemeusevoiesacree.com



[meusevoiesacree.tourisme](https://www.facebook.com/meusevoiesacree.tourisme)



L'école intercommunale de musique

Depuis sa création en 1991, elle remplit sa mission de service public autour de 3 axes : sensibiliser le plus large public, former des musiciens et être l'un des acteurs de la vie culturelle.

Animé par une équipe de musiciens professionnels, son projet se développe autour d'une formation globale du musicien, des plus jeunes enfants aux adultes : pratiques instrumentales, formation musicale, pratiques d'ensemble, ateliers spécifiques pour les plus jeunes, les entrées sont variées.

Elle réalise des projets réguliers en partenariat avec l'Éducation nationale, dans les écoles primaires et plus récemment avec le collège d'Ancemont et contribue à la vie locale par ses collaborations avec diverses associations.

Aujourd'hui la gestion de l'école de musique est transférée à la nouvelle communauté de communes avec la mission d'étendre son action à un territoire plus important.

Harmoniser, adapter, innover... tels sont les enjeux à relever !



VOS CONTACTS
Maison de la Musique et des Traditions

Rue de l'église à Dieue

T 03 29 87 63 62

M ecoledemusique-dieue@orange.fr

W valdemeusevoiesacree.com

L'animation et la diffusion

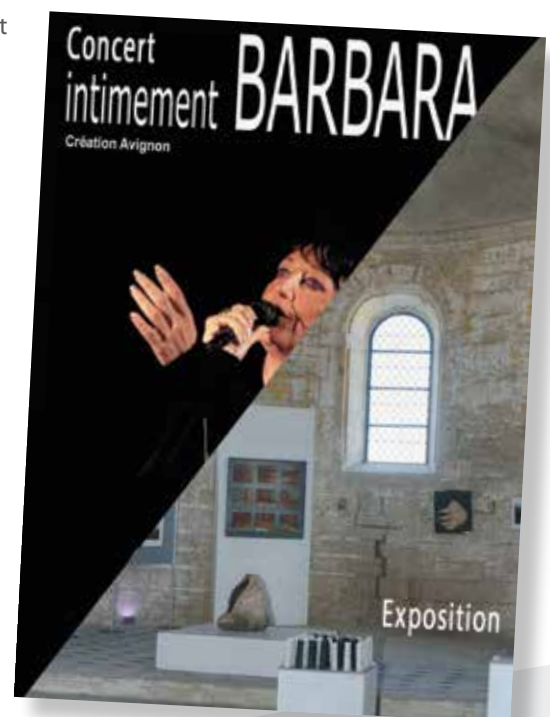
La mise en place de la politique culturelle au sein de notre nouvelle collectivité pourra s'avérer fort enrichissante, tant elle nous conduit à marier des pratiques différentes.

Une partie de notre territoire (Meuse Voie Sacrée) avait coutume de partager les tâches d'accueil et de programmation entre les communes et la codecom, pendant que l'autre partie (Val de Meuse), gérait, via son centre culturel Arcature, des saisons artistiques qui s'inscrivent dans la période d'ouverture de l'église romane fortifiée de Dugny (avril à septembre) et trouvent un prolongement dans d'autres lieux. De part et d'autre, un engagement effectif, appuyé par le département, la région et l'État. Et soutenu par des donateurs (entreprises, artisans).

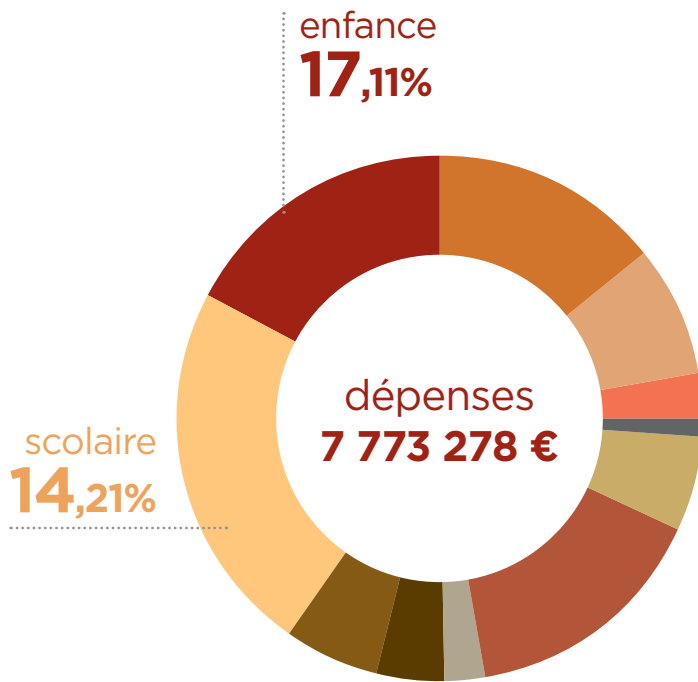
Au fil des ans et des rencontres, des liens se sont tissés avec des partenaires porteurs d'actions culturelles et artistiques et de nombreux artistes, amateurs et professionnels, de la région et d'ailleurs.

Cette politique culturelle intercommunale n'empêche bien entendu pas les communes ou les associations de continuer à proposer une programmation parallèle indispensable et qui mérite toute notre attention.

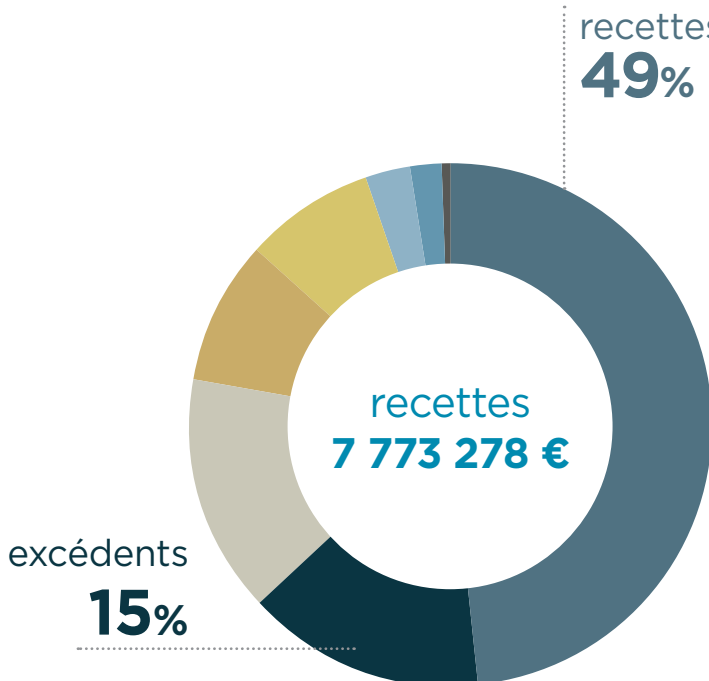
Pour les saisons futures, l'association de l'expertise technique d'Arcature et de la tradition d'implication des communes d'accueil (à travers leur comité des fêtes ou leur conseil municipal notamment) devrait encore renforcer ce pôle d'animation en lui conférant une dimension territoriale plus importante axée sur la diversité et l'ouverture à tous les publics.



Fonctionnement

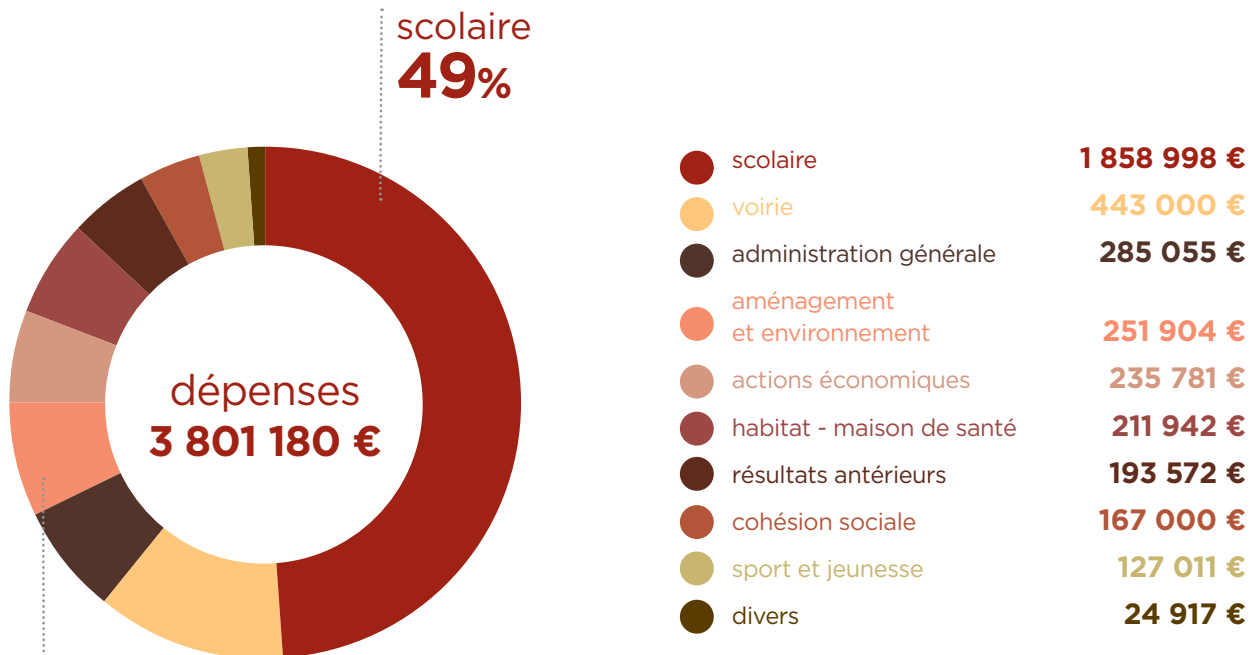


attributions de compensation	1 795 464 €
enfance	1 329 845 €
virement à la section investissement	1 197 665 €
scolaire	1 104 862 €
administration générale	643 870 €
cohésion sociale	455 234 €
école de musique	454 116 €
insertion - secours - divers	454 116 €
habitat - maison de santé	326 013 €
aménagement et environnement	201 330 €
actions économiques	182 009 €
tourisme	182 009 €
voirie	82 870 €

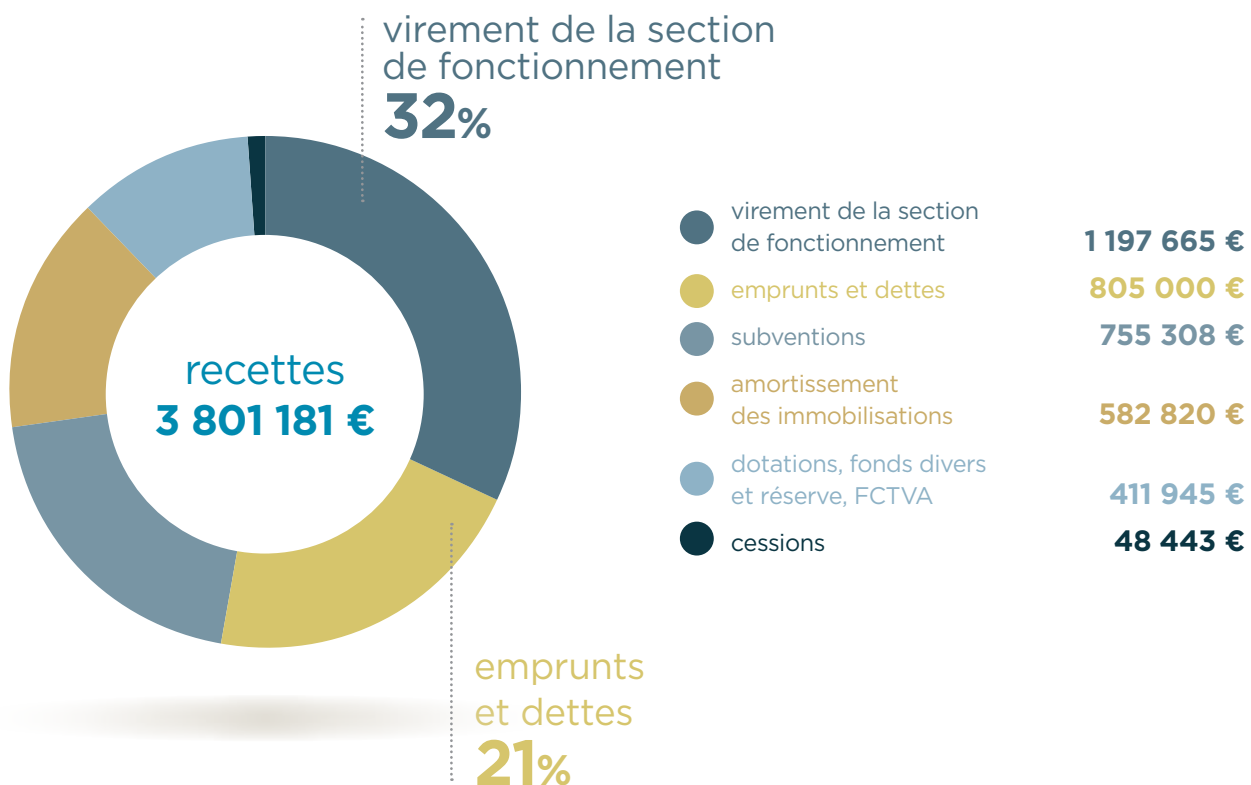


recettes fiscales (impôts et taxes)	3 794 401 €
excédents	1 197 665 €
dotations, subventions et participations	1 160 080 €
produits des services, domaine et ventes diverses	671 290 €
dotations et compensations État	588 564 €
autres produits de gestion courante	203 540 €
divers	137 012 €
produits exceptionnels	20 726 €

Investissement



aménagement et environnement
7%





Tarif du périscolaire

Le service périscolaire, qui existait sur les deux Codecom, est décentralisé sur différents lieux du territoire et permet d'accueillir les enfants fréquentant nos écoles aussi bien le matin, pendant le temps de midi, avec ou sans restauration et en fin d'après midi. **Cette prestation est facturée en fonction de 4 niveaux de quotient familial** se répartissant de 0 à 700 €, de 701-900 €, de 900-1300 € et supérieur à 1300 €

Par ailleurs, nous avons constaté que les tarifs demandés aux parents étaient différents d'une école à l'autre. Après délibération, **le conseil communautaire s'est donné 3 ans pour les harmoniser sur l'ensemble du territoire**. Une première modification a été appliquée dès la rentrée de septembre 2017.

En bref...



À l'occasion de la semaine du goût, qui s'est déroulée du 9 au 15 octobre dernier, l'animatrice du RAM, Marlène Muller avait convié les habitants à une soirée-débat sur « L'enfant, ses repas et nous... quel menu ? » au pôle enfance à Dieue.

Transfert de la compétence scolaire

Par délibération du 29 mai 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'exercer la compétence scolaire, qui n'avait pas été transférée sur le territoire de l'ex Codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, sur l'ensemble de son territoire et ce à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les conséquences de cette décision sont, entre autres, le transfert du personnel des écoles vers la Codecom, ainsi que les dépenses de fonctionnement liées à cette compétence et l'entretien des bâtiments scolaires. Un chiffrage du coût de ce transfert reste à faire afin de permettre le calcul des sommes dues par les communes de l'ex Codecom du Val de Meuse.

Les NAP

(Nouvelles Activités Périscolaires)

Le gouvernement a décidé tardivement (fin juin) de laisser aux communes la possibilité de poursuivre ou ne pas poursuivre les NAP pour revenir à la semaine de 4 jours, sous réserve de l'accord du Directeur Départemental de l'Éducation Nationale (DASEN).

Le DASEN a refusé le passage à la semaine de 4 jours pour toutes les écoles de la Codecom, à la seule exception de l'école maternelle de Belrupt car elle n'est pas concernée par le transport scolaire.

En effet, le Conseil Régional Grand Est a dû procéder, au cours du 2^e trimestre 2017, à un nouvel appel d'offres pour le transport scolaire en Meuse. Les entreprises avaient répondu à un appel d'offres qui intégrait un ramassage le mercredi et du coup il était impossible à la Région de modifier les conditions du ramassage scolaire dès la rentrée de septembre 2017.

Toutefois, sous réserve de l'accord des conseils d'école d'ici la fin 2017, il sera possible de demander pour toutes nos écoles le passage à la semaine de 4 jours et en parallèle de discuter de certaines modalités de mise en place d'un accueil les mercredis. **L'accord du DASEN sur la scolarisation sur 4 jours sera indispensable et cette décision ne pourra s'appliquer qu'à compter de la rentrée 2018.**

Pour information, par délibération en date du 6/07/2017, le Conseil Communautaire a décidé d'**étendre à l'ensemble du territoire, la « gratuité » des NAP.**

Participation de la Codecom à la carte de transport scolaire

Depuis la rentrée de septembre 2016, le Conseil départemental a décidé d'augmenter sensiblement la participation de la carte de transport scolaire avant de transférer la compétence à la région Grand Est. Cette décision prise par le Conseil départemental lui a permis de diminuer sa contribution financière obligatoire à verser à la région mais également de pouvoir récupérer la partie TVA auprès de l'État.

L'ancienne Codecom Meuse Voie Sacrée ainsi que certaines communes de la Codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue avaient décidé de rembourser une partie de la carte transport aux familles concernées.

Par délibération du 6 avril 2017 le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre cette action sur l'ensemble de son territoire. **Celui se traduit par le versement d'une aide de 40 € pour une carte simple et 80 € pour une carte famille pour tous les enfants scolarisés en maternelle, en primaire ou au collège.**

Afin de percevoir cette aide, les familles devront envoyer à la Codecom, 1 bis route de Senoncourt à Ancemont, les justificatifs suivants :

- un courrier de demande du versement de l'aide,
- une complète copie de la carte scolaire recto verso,
- un justificatif de paiement,
- une copie du livret de famille,
- un relevé d'identité bancaire.



La nouvelle école des Monthairons

L'ex Codecom Meuse Voie Sacrée a souhaité construire un nouveau pôle scolaire permettant d'accueillir les deux classes maternelles situées dans la mairie des Monthairons, l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs des écoles « rive gauche ».

Les locaux actuels ne sont plus adaptés : problème d'accessibilité, locaux séparés entraînant des difficultés de coordination des activités, problème en termes de sanitaires.

L'ouverture de ce nouveau pôle est prévue pour la rentrée scolaire 2018.



Simulation de l'architecte Archilor - Vue sur entrée



Vue du chantier fin septembre 2017.

Les divers travaux 2017

d'aménagement de la voirie



Ouvrage réalisé par l'entreprise Berthold

Études sur le patrimoine et la voirie

La compétence aménagement et entretien voirie n'existe que sur le seul territoire de l'ex territoire de la Codecom Meuse Voie Sacrée.

Considérant que c'est une compétence optionnelle, nous avons jusqu'à la fin de cette année pour décider si nous la gardons ou si nous la restituons aux communes.

De ce fait, nous avons **missionné un cabinet d'études afin de connaître l'état de la voirie sur l'ensemble du territoire et une estimation du coût des travaux d'entretien sur une période de 10 ans.**

Un rapport de cette étude nous a été remis le 13 juillet dernier par le cabinet Cadre en Mission AJCIA.

Il appartiendra au Conseil Communautaire de prendre une décision sur la prise de compétence de cette vocation en tenant compte des attributions de compensation que devons verser les communes de l'ex territoire de la Codecom Val de Meuse.



Gérard Buys,
vice-président
en charge
du patrimoine
et de la voirie

Ouvrage d'art à Ville sur Cousance

Voie communale de St André en Barrois à Ippécourt



Ouvrage réalisé par l'entreprise Colas

Le programme ECF 2018 (Enrobés Coulés à Froid)

TRAVAUX RÉALISÉS EN OCTOBRE 2017

PAR L'ENTREPRISE SOCOGETRA SUR :

- Ancemont,
- Heippes,
- Lemmes,
- Les Monthairons,
- Osches ,
- Rambluzin,
- Recourt Le Creux ,
- St André En Barrois,
- Senoncout Les Maujouy,
- Souilly,
- Ville Sur Cousances.

Investissements et travaux à venir...

Le Franc Ban à Dugny

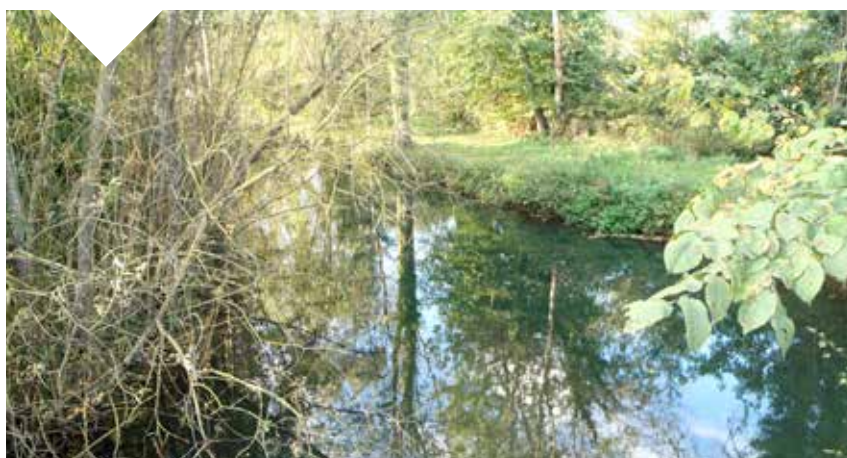
La communauté de Communes a réaménagé cet été le déversoir de crue sur le Franc Ban dans la traversée de la commune de Dugny sur Meuse. Les travaux, réalisés par la «SARL VERDUN Père et Fils» pour un montant de 30 631 € HT, ont permis d'augmenter considérablement la capacité d'écoulement du déversoir. **L'ouvrage doit permettre d'abaisser le niveau d'eau du cours d'eau en cas de forte pluie afin de protéger les habitations en amont.**



La Vadelaincourt de Lemmes à Blercourt

Le SM3A (Syndicat Mixte de l'Aire et de ses affluents), vient de passer un marché pour la restauration de la Vadelaincourt de Lemmes à Blercourt pour un montant total de 263 322 € HT (dont 123 668 € HT sur notre communauté de communes).

Les demandes de subventions sont en cours, nous espérons 80 % de financement. **Le début des travaux est prévu fin d'année**, ce sont «Les chantiers du Barrois» qui réaliseront cette prestation. Des réunions publiques auront lieu afin d'informer la population et les propriétaires riverains.



Le Billonneau à Ancemont

Les problématiques d'écoulement sur le ruisseau du Billonneau au niveau de la commune d'Ancemont ont été abordées le 20 septembre dernier avec la commune afin de définir un programme d'actions.

Deux solutions se dégagent : soit l'étude est réintégrée dans un programme plus global d'entretien sur le bassin versant de la Meuse, soit la réalisation se fait hors ce programme. Une réunion prochaine de la commission environnement étudiera ce dossier

CONTACT
Service environnement
T 03 29 87 78 87

CONTACT
T. 03 29 88 85 81

TOURISME

Véloroute Voie Verte

Dans la continuité de ce que réalise actuellement la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, notre communauté de communes et celle du Sammiellois travaillent à la **réalisation d'une nouvelle voie de circulation douce (piétons, vélos, rollers...)** traversant **le département du nord au sud**. Cette nouvelle voie goudronnée deviendra, à terme, la véritable colonne vertébrale d'un réseau de pistes cyclables devant irriguer notre territoire.

ÉCONOMIE

Friche industrielle
« Sarap » à Ancemont

Nous travaillons actuellement et conjointement avec la commune d'Ancemont et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) à sa déconstruction/reconversion en zone d'habitat et zone artisanale. Le temps administratif d'un tel dossier étant long, **l'objectif est une fin des travaux pour le 2^e semestre 2019**.

Zone économique
« Les Souhesmes »

Quelque peu endormie ces dernières années, la zone va faire l'objet d'un rafraîchissement afin que cette porte d'entrée sur notre territoire soit davantage **accueillante et propice à attirer les investisseurs** pour lesquels des parcelles peuvent être découpées à la demande au prix de **5€/m²**.

Vue aérienne de la zone Des Souhesmes

PRIX À PARTIR DE

5 €/M²

LA PARCELLE



ENVIRONNEMENT

Déchets ménagers
et assimilés

Bien avant la fusion, les 2 Codecom avaient déjà mutualisé les moyens (1 seul logiciel, 1 seule personne pour la facturation) et avaient déjà travaillé sur une convergence des tarifs. À compter de janvier 2018, pour des factures que les usagers recevront **en juillet/août 2018, une harmonisation des tarifs sera proposée** au Conseil Communautaire.

Pour la partie collective, un nouveau marché passé par le Syndicat Mixte d'Études et de Traitements (SMET), dans le cadre d'un groupement de commande avec 7 autres Codecom, a permis d'obtenir des offres plus favorables pour notre collectivité.

C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, une première décision d'amélioration des services sera effective : **les corps creux** (flacons, bouteilles, briques, conserves...) **seront désormais collectés en porte à porte tous les 15 jours, via des sacs jaunes translucides**.

Les points-tri d'apports volontaires resteront pour la collecte du verre, des papiers, des journaux et des cartonnettes.

Durant la période estivale, des problèmes de collectes de bornes de tri et d'enlèvements de bennes sur la déchetterie ont fortement perturbé le fonctionnement du service rendu à la population.

Ces dysfonctionnements internes à l'entreprise SUEZ, titulaire des marchés, ont été signalés au Président du SMET et le rétablissement a été fait avec bien du mal. Malgré son dévouement, le personnel de la déchetterie a dû subir la mauvaise humeur de certains usagers et nous avons été contraints de fermer la déchetterie 2 samedis en fin d'après-midi et 2 dimanches.

CONTACT
Service Environnement43 rue du Rattentout - 55320 Dieue sur Meuse
Déchets ménagers T. 03 29 87 29 85
Autre problème T. 03 29 87 78 87

Appartements à louer

HABITAT

Informations complémentaires au 03 29 88 85 81



557 €/MOIS
+ 15 € DE CHARGES

F4 À GÉNICOURT

80 m² comprenant 3 chambres, cellier, 2 salles de bains, toilettes séparées et un garage.

F4 À RUPT-EN-WOËVRE

120 m² comprenant 3 chambres, cellier, dégagement, 2 WC, garage et un terrain clôturé.

615 €/MOIS
CHARGES COMPRISES



Programme de ravalement de façades

Ce programme d'aide destiné à la rénovation des façades privées a également été étendu à l'ensemble de notre territoire.

Cette action, réalisée en partenariat avec le Conseil Régional prévoit un **financement maximum de 1 000 € réparti à parts égales entre la Communauté de Communes et la Région.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS:

- **Travaux complets de ravalement de façades** de types crépissage ou décrépissage, pouvant être accompagnés par exemple d'un traitement des pierres de taille, d'un entretien de menuiseries et ferronneries, de réparation et entretien des ouvrages en béton, d'un entretien des souches de cheminées, etc.
- **Travaux de type peinture** (Part intercommunale uniquement).
- **Année de construction de l'édifice antérieure à 1965** (Part intercommunale + Région).
- **Année de construction de l'édifice entre 1966 et 1990** (Part intercommunale uniquement).



Pour prendre connaissance de ces modalités, n'hésitez pas à nous contacter
T. 03 29 88 85 81

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Cette opération existante sur la Codecom Meuse Voie Sacrée a été étendue à l'ensemble du territoire avec une particularité sur la commune de Dieue, où **cette opération concerne également les propriétaires bailleurs. En effet l'ANAH a défini une liste départementale des centres bourgs éligibles dont DIEUE fait partie.**



POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
contacter notre service Habitat au 03 29 88 85 81

POUR SE RENDRE AUX PERMANENCES (DE 10H À 12H)
assurées par URBAM, Cabinet du suivi de l'animation
> le 2^e mardi du mois: dans les bureaux de la Communauté de Communes à Dieue-sur-Meuse
> le 4^e mardi du mois: à la salle inter-générationnelle à Souilly

Une campagne d'aide à l'amélioration de l'habitat est en place sur l'ensemble du territoire et intervient sur les thématiques suivantes :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite.

Cette opération, en partenariat avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), a pour but de permettre l'amélioration de logements dégradés ou nécessitant des travaux d'accessibilité ou de rénovation énergétique.

Ces subventions peuvent atteindre 80% du montant total des travaux.

Pour un logement confortable et économe

Inscrivez-vous!

Afin d'enregistrer votre demande, merci de compléter ce formulaire, de le découper et de l'envoyer à l'adresse suivante :
Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée - 43 rue du Rattentout - 55320 Dieue-Sur-Meuse.

**DÉMARCHE GRATUITE
ET SANS ENGAGEMENT!**

Vous, votre immeuble, votre projet

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Adresse du chantier

.....

.....

Année de construction

Surf. habitable

Système de chauffage actuel

Etat des lieux du bâti (vos appréciations)

.....

.....

Vos travaux envisagés

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Maçonnerie | <input type="checkbox"/> Charpente / couverture |
| <input type="checkbox"/> Planchers | <input type="checkbox"/> Plâtrerie / cloisons |
| <input type="checkbox"/> Electricité | <input type="checkbox"/> Salle de bains |
| <input type="checkbox"/> Menuiseries | <input type="checkbox"/> Chauffage |
| <input type="checkbox"/> Isolation | |
| Autres | |

Vos disponibilités

Jours et horaires

.....

.....